

# TOUT SAVOIR SUR L'ANNONCE LÉGALE DU CHANGEMENT DE DIRECTEUR GÉNÉRAL

## Qu'est-ce qu'un changement de Directeur Général ?

- Modification du dirigeant exerçant la direction générale dans une SAS ou une SA.
- Le DG agit au nom de la société avec des pouvoirs définis par les statuts ou la loi.
- Nommé par le président (SAS) ou le conseil d'administration (SA).
- Une formalité juridique obligatoire à déclarer et publier.



### Quand publier une annonce légale ?

Publication obligatoire en cas de :

- Nomination d'un DG
- Démission ou révocation
- Décès du DG
- Non-renouvellement de mandat
- Modification des pouvoirs



Délai légal : 1 mois après l'acte

Greffé : Dépôt également sous 30 jours

### Les erreurs fréquentes à éviter

- Confondre président, DG, DG délégué
- Oublier la date d'effet du changement
- Ne pas respecter les modalités statutaires
- Annonce légale incomplète (adresse, motif...)
- Dépasser le délai légal d'un mois

### Pièces à fournir

- PV de décision
- Copie d'identité du nouveau DG
- Déclaration de non-condamnation
- Statuts à jour (si le DG est nommé dans les statuts)
- Attestation de parution de l'annonce légale



1

### LES ETAPES À SUIVRE

#### Formaliser la décision

- Rédiger un PV (président ou CA)
- Joindre une lettre de démission si applicable
- Vérifier les statuts pour les conditions de nomination

2

#### Publier l'annonce légale

- Dans un JAL habilité
- Doit mentionner : nom de la société, ancien et nouveau DG, date d'effet, motif du changement, adresse

3

#### Déclarer au greffe via le Guichet Unique

- Se rendre sur le Guichet Unique
- Sélectionner : Changement de dirigeant
- Fournir les pièces requises
- Paiement des frais de greffe
- Attente de la mise à jour du Kbis

### Medialex vous accompagne

- Rédaction conforme de l'annonce
- Vérification des pièces justificatives
- Envoi de l'attestation de parution sous 24h

